Qui sommes nous ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (« **CPTS** ») sont des associations qui **regroupent des professionnels et acteurs de santé** d'un même territoire , autour d'un projet de santé. Leur but est de **répondre à des problématiques sanitaires communes** (amélioration du système de santé local, meilleure prise en charge des usagers, ...).

Les missions des CPTS

Les CPTS oeuvrent au profit des professionnels de santé aussi bien que des patients.

Leurs actions s'articulent autour de :

4 missions obligatoires

- coordination du service d'accès aux soins
- amélioration des parcours de soins
- prévention
- gestion de crise sanitaire

Et 2 missions optionnelles

- attractivité et appui aux professionnels de santé
- pertinence et qualité des soins

Notre secteur d'intervention

La **CPTS** | Alpes Bléone Durance intervient sur un territoire de **43 communes** autour de la ville préfecture de Digne les Bains, Alpes-de-Haute-Provence.

Devenez adhérent(e)

Pour adhérer, rendez vous sur notre site web :

www.cptsabd.fr

Ou scannez ce QR Code :

Nos coordonnées

06.33.45.20.19
ou
06.86.07.36.21

contact@cptsabd.fr
ou
coordo@cptsabd.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Graphisme & identité : Amélie BOFFA contact@ameliieboffa.fr - Impressions :

CPTS | Alpes Bléone Durance

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Professionnels et/ou acteurs de la santé ? **Devenez adhérent(e) !**

Nos leviers d'action

Notre CPTS bénéficie de **financements annuels de l'Assurance maladie** pour mener à bien ses actions. Cela nous permet de rémunérer du personnel qualifié (salariés, professionnels de santé, prestataires de service, ...) pour atteindre les actions et objectifs que nous avons définis.

Nous pouvons intervenir en toute **légitimité** sur les axes d éfinis au sein de notre projet de santé.

Qui peut adhérer ?

Les professions médicales et paramédicales, les auxiliaires médicaux, qu'ils soient libéraux ou salariés .

Les structures de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux.

Ainsi que tout acteur intervenant dans le domaine de la santé et souhaitant contribuer à la dynamique de travail autour de notre projet.

Pourquoi nous rejoindre ?

- L'adhésion à notre association est **basée sur le volontariat.** Elle n'engendre pas d'obligation.
- Les adhérents ne sont pas tenus de prendre de nouveaux patients ou de proposer des soins non programmés.
- Les CPTS bénéficient d'une dérogation qui leur **permet d'indemniser les adhérents** qui s'investissent dans leurs missions.
- Les projets que notre CPTS déploie sont initiés par nos adhérents et pilotés par des référents avec l'appui de nos coordinateur/trices.
- La CPTS constitue donc un « outil » au service des professionnels de santé motivés à la réalisation de projets de santé ou d'expérimentations sur leur territoire *(art. 51 LPFSS)*.

Les actions menées & en cours

- Formulaire de recherche de médecin traitant
- Maison médicale de garde de Digne-les-Bains
- Accès direct aux soins en orthophonie
- Repérages de fragilités chez les personnes âgées
- Plan de gestion de crise sanitaire
- Stand au forum des associations
- Distribution de kits de dépistage du cancer colorectal
- Conférence sur le sommeil
- Théâtre forum sur la santé mentale des adolescents (octobre 2025)

Les projets à venir

- Parcours de soins personnes âgées
- Parcours d'accompagnement des soins en santé mentale
- Parcours bien être des professionnels de santé
- Déployer la télé expertise
- Améliorer le lien ville hopital (fiches d'entrée et de sortie)
- Promouvoir les bilans de prévention
- Amélioration et coordination du SAS